

## LA C.C.P.T. INVESTIT METHANISATION : PROJET DU MONDE AGRICOLE ET DE TERRITOIRE

Projet du monde agricole: Les agriculteurs ont répondu présent en s'engageant sur 60 000 tonnes d'effluents.

Projet de Territoire : Forte implication de la Communauté de Communes du Pays de Trie sur la zone d'activités, du Groupement de Développement Agricole, d'acteurs locaux dont l'objectif est d'œuvrer pour le canton : emplois, réseau de chaleur à Trie-sur-Baïse, investissements...

Le processus de méthanisation consiste à produire du biogaz (riche en méthane) à partir de la fermentation des matières organiques, qui sont chauffées dans des cuves à 37°C avec des bactéries anaérobies.

Le biogaz ainsi obtenu peut être soit utilisé dans un moteur de cogénération, qui produit de la chaleur et de l'électricité ou injecté après épuration dans un réseau gaz. A l'issue de la fermentation, les résidus de biomasse sont utilisés par des exploitations agricoles locales : apport hydrique pour les cultures en période de sécheresse, épandage d'amendement organique ou d'éléments fertilisants. Dans ce cycle vertueux, la matière organique non transformée sous forme de biogaz, retourne au sol et ainsi, l'intégralité de la biomasse est valorisée. L'ajout d'une chaudière biomasse approvisionnée par des plaquettes de bois augmente de plus 10% la rentabilité du processus décrit ci-dessus.

L'estimation du projet varie de 5,3 M€ à 8,2M€ selon le scénario retenu :

- Cogénération 4,1 M€ et réseau de chaleur public 1,2M€

- Injection 5,4M€ et gazéification 1,6M€ et réseau de chaleur public 1,2M€

Le montage juridique du projet pourrait prendre la forme suivante : Une société A pour l'unité de méthanisation et une société B pour la production de chaleur dont Les agriculteurs seront actionnaires. La communauté de Communes construirait et exploiterait le réseau de chaleur.

Le 6 décembre 2012, les Conseillers communautaires ont pris une délibération de principe et ont voté :

- L'investissement et l'exploitation du réseau de chaleur par la Communauté de Communes du Pays de Trie (36 pour - 2 abstentions - 1 contre).

- L'autorisation à la Communauté de Communes de prendre des actions sur le projet méthanisation (cogénération ou injection gaz) (37 pour – 1 abstention – 1 contre).

- La délégation au bureau pour prendre toutes les décisions sur l'avancement du projet réseau de chaleur (juridique, demande de subvention...) Vote à l'unanimité.

Les retours sur investissement s'échelonnent entre 8 et 15 ans sachant que l'électricité et le gaz coûteront de plus en plus cher.



## LA C.C.P.T. INVESTIT AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA BAÏSE

La première phase des travaux réalisée au premier semestre a consisté au nettoyage, à la sécurisation, à l'abaissement des berges de la Baïse, à la réalisation d'un chemin piétonnier et à la mise en herbe des lieux. L'objectif de ces aménagements est la mise en valeur du site en élargissant les perspectives du site

La deuxième phase consiste à l'aménagement paysager. 223 arbres et arbustes d'essence locale, ont été plantés avec l'aide d'une dizaine d'adolescents accompagnés par le personnel de la Communauté de Communes et la Mairie de TRIE. ARBRES et PAYSAGES 65 (Maison de la Nature 65) a dessiné le projet, fait le choix des végétaux et nous a accompagné dans la plantation.

Ces travaux engagés s'inscrivent dans le programme de réhabilitation paysagère des abords de la Baïse pour lequel la Municipalité de Trie a donné son accord et a missionné la Communauté de Communes du Pays de TRIE pour la réalisation technique et financière du projet. Le montant de l'ensemble des aménagements est de 16 000 euros, financé à hauteur de 65% par le Programme de Coopération transfrontalière entre les Collectivités Locales Espagnoles et Françaises (PIR-EDES).